

TPF INGENIERIE

SAS au capital de 3 196 800 euros

**Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE**

oooooooo

R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188

oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2025 **RELEVÉ DE DECISIONS**

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur José SANTOS en sa qualité d'Administrateur Délégué,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 14 avril 2025 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- A l'affectation du résultat,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2024 qui ont été approuvés par la société RSM MEDITERRANNEE, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 2 932 623,74 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 260 752 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 42 430 euros au titre de l'Organic 2024 à régler en 2025,
- 36 340 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,
- 82 642 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,

- 900 euros au titre de pourboires et dons divers,
- 22 496 euros au titre de la taxe annuelle bureaux,
- 112 354 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2024 à verser en 2025,
- 282 959 euros au titre de l'impôt société,
- 7 259 euros au titre de la provision perte de change,
- 7 935 euros au titre d'amendes et pénalités.

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 290 328 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 37 313 euros au titre de l'Organic 2023 réglée en 2024,
- 99 720 euros au titre de la participation des salariés aux résultats 2023 versée en 2024,
- 2 136 euros au titre de la reprise de provision Perte de change,
- 295 720 euros au titre des dividendes (ce montant étant diminué de la quote-part de frais et charges).

2) d'affecter le résultat s'élevant à 2 932 623,74 euros de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 1 500 000 euros à l'actionnaire unique en date du 30 juin 2025,
- en autres réserves pour 1 432 623,74 euros.

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2024 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.



TPF S.A., Associé unique
Représentée par Monsieur José SANTOS

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 196 800)	DA	3 196 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	319 680	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 956 882	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 932 624	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	98 985	
	TOTAL (I)	DL	10 504 971	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 488 996	
	Provisions pour charges	DQ	1 521 846	
	TOTAL (III)	DR	5 010 842	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 924 918	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	39 568	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	525 157	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 819 221	
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 533 852	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	26 452	
	Autres dettes	EA	228 990	
Compte régul.	EB	1 109 917		
TOTAL (IV)	EC	20 208 074		
(V)	ED	2 020		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	35 725 907		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 615 875		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue services*	FG	45 042 131	FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	45 042 131	FK	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations - dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		TPFI	Néant	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	30 520	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 520	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	175 812	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 660	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	199 472	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(168 952)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	93 628
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	282 959
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	48 140 449
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	45 207 825
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	2 932 624
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	163 407	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	886 181	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
PENALITES AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	7 935			
RETRAITEMENT EXCEPTIONNEL IDL IRC 2024		159 020		
VRT CARPA TRAVAUX REPARATION BUREAU METZ		8 857		
VRT CARPA DEPOT DE GARANTIE METZ		10 000		
DEPOT DE GARANTIE FREJUS		13 660		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Augmentations								
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
TOTAL I										1		2		3				
Frais d'établissement et de développement										CZ	27 252	D8		D9				
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	KD	3 090 538	KE		KF	1 000		
Terrains										KG		KH		KI				
Constructions										KJ		KK		KL				
Sur sol propre [Dont Composants L9]										KM		KN		KO				
Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]										KP		KQ		KR				
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]										KS		KT		KU				
Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]										KV	1 391 166	KW		KX	38 339			
Autres immobilisations corporelles										KY	12 356	KZ		LA				
Installations générales, agencements, aménagements divers *										LB	1 174 871	LC		LD	43 234			
Matériel de transport *										LE		LF		LG				
Matériel de bureau et mobilier informatique										LH		LJ		LJ				
Emballages récupérables et divers *										LK		LL		LM				
Immobilisations corporelles en cours										LN	2 578 392	LO		LP	81 573			
Avances et acomptes																		
TOTAL III																		
Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T				
Autres participations										8U	3 677 865	8V		8W	2 275 000			
Autres titres immobilisés										IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières										IT	1 588 565	IU		IV	204 725			
TOTAL IV										LQ	5 266 430	LR		LS	2 479 725			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	10 962 612	ØH		ØJ	2 562 298			
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
TOTAL I										1		3		4				
Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ	27 252	D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II	IO		LV		LW	3 091 538	IX	
Terrains										IP		LX		LY		LZ		
Constructions										IQ		MA		MB		MC		
Sur sol propre										IR		MD		ME		MF		
Sur sol d'autrui										IS		MG		MH		MI		
Inst. gales, agenets et am. de constructions										IT		MJ		MK		ML		
Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN	1 429 505	MO		
Inst. gales, agenets, aménagements divers										IV		MP		MQ	12 356	MR		
Matériel de transport										IW		MS		MT	1 218 105	MU		
Matériel de bureau et informatique, mobilier										IX		MV		MW		MX		
Emballages récupérables et divers*										MY		MZ		NA		NB		
Immobilisations corporelles en cours										NC		ND		NE		NF		
Avances et acomptes										TY		NG		NH	2 659 966	NI		
TOTAL III																		
Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations										IØ		ØX		ØY	5 952 865	ØZ		
Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières										I2	61 560	2E		2F	1 731 729	2G		
TOTAL IV										I3	61 560	NJ		NK	7 684 594	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK	61 560	ØL	13 463 350	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: TPFI

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	27 252	EL		EM		EN	27 252
Fonds commercial		RE	945 946	RF		RI		RJ	945 946
Autres immobilisations incorporelles		PE	882 774	PF	17 880	PG		PH	900 654
TOTAL I		RK	1 855 972	RM	17 880	RN		RO	1 873 852
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	990 484	QE	102 836	QF		QG	1 093 320
	Matériel de transport	QH	12 356	QI		QJ		QK	12 356
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	987 702	QM	96 730	QN		QO	1 084 432
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 990 542	QV	199 566	QW		QX	2 190 107
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 846 514	ØP	217 446	ØQ		ØR	4 063 959

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO	
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY						
Total général non ventilé (NS + NT + NU)										
Total général non ventilé (NW - NV)										

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			(607 350)	Z9	(607 350)
Primes de remboursement des obligations				SP	
				Z8	
				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 98 985	TM	TN	TO 98 985
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 98 985	TS	TT	TU 98 985
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E 3 500 415	4F 480 592	4G 499 271	4H 3 481 736
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T 2 136	4U 7 259	4V 2 136	4W 7 259
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 1 624 422	4Y 278 752	4Z 381 328	5A 1 521 846
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z 5 126 973	TV 766 603	TW 882 735	TX 5 010 842	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A 887 653	6B	6C	6D 887 653
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U 13 947	9V	9W	9X 13 947
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6 47 018	Ø7 12 633	Ø8 32 510	Ø9 27 140
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 1 430 471	6U 270 311	6V 401 711	6W 1 299 072
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 2 379 089	TY 282 944	TZ 434 221	UA 2 227 812
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 7 605 047	UB 1 049 548	UC 1 316 956	UD 7 337 638
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE 1 029 655	UF 1 282 310	
	- financières		UG 19 892	UH 34 646	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	14 507	UM		UN	14 507	
	Prêts (1) (2)		UP	1 236 408	UR		US	1 236 408	
	Autres immobilisations financières		UT	495 321	UV		UW	495 321	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 899 474				1 899 474	
	Autres créances clients		UX	9 979 994		9 979 994			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 081		5 081			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 718		6 718			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	608 110		608 110		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	14 683		14 683		
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	4 133 819		4 133 819			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	23 530		23 530			
	Charges constatées d'avance		VS	1 072 820		1 072 820			
	TOTAUX			VT	19 490 466	VU	15 844 756	VV	3 645 711
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	79 224					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	16 220					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 924 918		857 876		3 683 778			383 264
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	37 617		37 617						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 819 221		4 819 221						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 295 120		3 295 120						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 216 047		2 216 047						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	25 105		25 105					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 751 244		2 751 244					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	246 336		246 336					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	26 452		26 452						
Groupe et associés (2)		VI	1 951		1 951						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	228 990		228 990						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 109 917		1 109 917						
TOTAUX			VY	19 682 917	VZ	15 615 875		3 683 778		383 264	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 000 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 736 032	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : TPEI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	2 932 624
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	82 642	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	36 340	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	303 182	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	311 117
	Amendes et pénalités		WJ	7 935	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	282 959	
Quota-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN	
						WO		
						XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						WR	3 788 691	
						WS		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	327 641	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	- imposées au taux de 0 %						WH	
	- imposées au taux de 19 %						WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	5 779	XA	295 720	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						ZX		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur les plus-values	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Journales entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV	Société innovante (nouvelles entreprises) (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Région d'emploi à dynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH	101 856	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	725 217
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 063 474	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 031 737	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		4 787 383
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		2 031 737
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6		2 755 646
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		2 755 646

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1c bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		1 803 086

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	260 752	8Y 290 328
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
ORGANIC	9K	42 430	9L 37 313
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	303 182	YO 327 641
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise										TPPT		Néant <input type="checkbox"/>		*				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB									
								- Autres réserves	ZD		538 936							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 538 936	Dividendes			ZE		2 000 000							
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions			ZF									
	TOTAL I			ØF	2 538 936	Report à nouveau			ZG									
										TOTAL II		ZH		2 538 936				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7			YQ		267 018		
	— Engagements de crédit-bail immobilier													YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus													YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance													YT		4 464 740		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8			XQ		2 961 591		
	— Personnel extérieur à l'entreprise													YU		563 433		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													SS		1 232 898		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES			ST		5 556 216		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													ZJ		14 778 878		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE													YW		228 686		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)										ZS			9Z		1 054 659		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052													YX		1 283 345		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée													YY		9 234 842		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													YZ		2 194 721		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*													ØB		18 673 943		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*													ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													ZK			%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*										XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-61 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) <input type="checkbox"/> si oui cocher <input type="checkbox"/> sinon 0		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI													RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL								
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO								
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TPFI						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1	DG FREJUS	13 660	13 660			
	2	DG METZ	10 000	10 000			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenus sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :

TPFI

Néant

*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxés à 10 %	taxés à 15 %	taxés à 18 %	taxés à 19 %	taxés à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-~~3~~ du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : TPEI		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	45 042 131	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	705 161	
TOTAL 1	OX	45 747 292	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	45 960	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	80 500	
Variation positive des stocks	OD	141 457	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	267 916	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	4 732 968	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	7 682 245	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	8 111	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	379 972	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	12 803 296	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	33 211 913
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	33 211 913	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	45 747 292	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	376	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	54 817 494	
Période de référence	GY	du	01/01/2024
	GZ	au	31/12/2024
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt



Néant

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 42060618800316

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPF

ADRESSE (voic) 2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL 13002 VILLE Marseille

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	43200
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	43200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination TPF SA
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100, Nb de parts ou actions 43200
 Adresse : N° 46 Voie AVENUE DE HAVESKERCKE
 Code Postal Commune BRUXELLES Pays BE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 2 0 6 0 6 1 8 8 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TFFI

ADRESSE (voie) 2 Quai d'Arenc

CODE POSTAL 13002 VILLE Marseille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 7

Forme juridique	SAS	Dénomination	IMPACT	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 8 2 6 3 6 1 0	% de détention	50,67
Adresse :	N° 12	Voie	BOULEVARD VAQUEZ	Code Postal	63130	Commune	ROYAT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SECMO	N° SIREN (si société établie en France)	3 2 9 5 6 9 2 4 8	% de détention	100
Adresse :	N° 22	Voie	AVENUE ANDRE ROUSSIN	Code Postal	13016	Commune	MARSEILLE
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS ICR	N° SIREN (si société établie en France)	4 4 3 5 3 3 2 3 7	% de détention	50,1
Adresse :	N° 12	Voie	RUE LISLET GEOFFROY	Code Postal	97490	Commune	ST DENIS
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SEALAR	N° SIREN (si société établie en France)	8 7 8 1 8 0 4 3 9	% de détention	23,98
Adresse :	N° 1	Voie	PLACE DU 19E RI	Code Postal	29200	Commune	BREST
						Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	OUEST COORDINATION MAGHREB	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	19
Adresse :	N° 20	Voie	RUE ALLAL BEN ABDELLAH	Code Postal		Commune	CASABLANCA
						Pays	MA
Forme juridique	SRL	Dénomination	TPF PYRAMIDE INGENIERIE	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 12	Voie	RUE ARFOUD - APT N°1 HASSAN	Code Postal		Commune	RABAT
						Pays	MA
Forme juridique	SAS	Dénomination	TPF UTILITIES	N° SIREN (si société établie en France)	4 3 2 2 6 3 3 0 9	% de détention	100
Adresse :	N° 156	Voie	RUE DES FAMARDS - ACTICENTRE DE LESQUIN - BATIMENT A- CRTZ	Code Postal	59273	Commune	FRETIN
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.